



Commune de THIBERVILLE

14 Rue de Lisieux
27230 THIBERVILLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)

Assainissement collectif *Exercice 2022*

Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval (SIDESA)
28 rue Alfred Kastler - 76130 Mont Saint Aignan
Tél. : 02.32.18.47.47
Courriel : sidesa@sidesa.fr - Site Internet : www.sidesa.fr

Version	02
Source	RPQS AC 2021
Date	23/10/2023
Rédaction	Anne PIERS Chargée d'affaires
Visa	François-Xavier RIMBOURG Chargé d'affaires référent

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi
n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31.*

Commune de Thiberville

L'essentiel de l'année 2022– Service Assainissement Collectif

Territoire desservi

1 commune Au 31/12/2022, le nombre d'abonnés bénéficiant du service est de **883**.

883 Abonnés L'estimation du nombre total d'habitants desservis est de **1 572**.

Patrimoine du service

14,5 km
réseau

Le service public d'assainissement collectif permet la collecte et la dépollution des eaux usées produites grâce à un réseau de collecte de **14 524 mètres linéaires** (dont 14 408 de réseau gravitaire et 116 de refoulement), **1 déversoir d'orage 3 postes de relèvement**.

(NB : 3 500 mètres linéaires de canalisations eaux pluviales sont également recensées sur la commune)

1 STEP

Le service gère **1 ouvrage d'épuration** capable de traiter la pollution de **2 100 Equivalents-habitants**. Elle est située sur la commune de Thiberville. Cette station est de type boues activées à faible charge, mise en service en 1984 et réhabilitée en 2007 avec une mise en service au 1^{er} janvier 2008.

En 2022, la STEP a collecté **73 847 m³** d'eaux usées. Il a été mesuré **87 873 m³** en sortie. **Le volume d'eau traité à retenir est celui mesuré en entrée de la STEP soit 73 847 m³ d'eaux usées**. Le volume facturé aux abonnés du service est de **61 483 m³**.

Après traitement, l'eau est rejetée via un fossé pluvial rejoignant la Paquine.

Performances de l'épuration

98% de la
pollution
organique
éliminée

La Police de l'Eau indique que le système de traitement est **conforme à la réglementation**.

D'après les bilans 24h d'autosurveillance, le système d'épuration a permis d'éliminer la pollution dans les proportions suivantes :

- Matières organiques : DCO = 96% et DBO₅ = 98 %
- Matières en suspension (MES) : 94%

16.55 tonnes de matière sèche ont été produites et 10.1 tonnes de matière sèche évacuées en 2022 vers la station de Bernay pour **traitement et hygiénisation** par chaulage avant épandage. 33.25 tonnes de matière sèche (133 t brutes) ont été rapportées de Bernay pour être épandues sur le plan d'épandage de Thiberville.

Prix de l'assainissement collectif

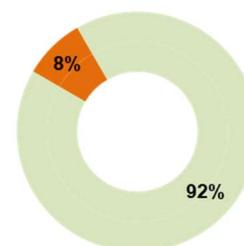
La part de l'assainissement collectif représente **280,20 € TTC** (y compris redevances) pour une facture d'eau de 120 m³ au 1^{er} janvier 2023 soit **2,34 € TTC/m³**.

280,2 € TTC
pour 120 m³

Le prix du service comprend une part proportionnelle à la consommation en eau potable et des redevances destinées à aider financièrement les communes lors de leurs investissements et à participer à la couverture des coûts d'exploitation des ouvrages d'épuration.

Le service n'est pas assujéti à la TVA. Le service étant géré en régie, les sommes sont partagées entre la Collectivité et les services de l'Etat.

Service Public de l'Assainissement collectif



■ Part de la collectivité ■ Redevances

Tableau récapitulatif des indicateurs descriptifs et de performance
applicables en assainissement collectif, à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics
de l'eau et de l'assainissement

Code	Nom de l'indicateur	Unité	2020	2021	2022
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab.	1 641	1 565	1 572
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	nr	nr	nr
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	14,1	11.35 (*)	16.55
D204.2	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€ / m ³	2,24 € TTC / m3	2,34 € TTC / m3	2,34 € TTC / m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	88,6% <i>(estimation)</i>	84,5% <i>(estimation)</i>	87,2% <i>(estimation)</i>
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	unité	62/120	62/120	62/120
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	<i>A la charge de la Police de l'eau</i>	<i>A la charge de la Police de l'eau</i>	<i>A la charge de la Police de l'eau</i>
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	<i>A la charge de la Police de l'eau</i>	<i>A la charge de la Police de l'eau</i>	<i>A la charge de la Police de l'eau</i>
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	<i>A la charge de la Police de l'eau</i>	<i>A la charge de la Police de l'eau</i>	<i>A la charge de la Police de l'eau</i>
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€	0 €	0 €	253.10 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 ab	nr	nr	nr
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	u/100 km	4/100 km	4/100 km	4/100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0%	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	<i>Non conforme</i>	<i>Conforme</i>	<i>Conforme</i>
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	1,59	0,85	2,71
P.257.0	Taux d'impayés	%	3,04	11,21	7,08
P.258.1	Taux de réclamations	u/1000 ab	nr	nr	nr

(*) dans le RPQS 2021, il avait été renseigné 35 tMS. Après vérification, il s'avère qu'il y avait eu 11.35 tMS produite et 15.28 tMS évacuées et envoyées vers la STEP de Bernay. 35 tMS ont été rapportées de Bernay pour être envoyées à l'épandage sur Thiberville, conformément au plan d'épandage associé au système d'assainissement collectif.

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
1. CHIFFRES CLES	2
2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
2.1 <i>Intervenants</i>	3
2.2 <i>Territoire desservi</i>	3
2.3 <i>Mode de gestion du service</i>	4
2.4 <i>Estimation de la population desservie par le réseau de collecte</i>	4
2.5 <i>Nombre d'abonnements</i>	4
2.6 <i>Volumes facturés</i>	4
2.7 <i>Caractéristiques du réseau de collecte</i>	5
2.8 <i>Ouvrage d'épuration des eaux usées</i>	6
3. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	9
3.1 <i>Modalités de tarification</i>	9
3.2 <i>Facture d'assainissement collectif type</i>	10
3.3 <i>Recettes du service</i>	10
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE	11
4.1 <i>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</i>	11
4.2 <i>Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux de collecte des eaux usées</i> ...	11
4.3 <i>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel</i>	12
4.4 <i>Conformité de la collecte des effluents (P203.3)</i>	13
4.5 <i>Conformité de la dépollution</i>	13
4.6 <i>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées</i>	15
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	16
5.1 <i>Etudes et travaux engagés au cours de l'exercice</i>	16
5.2 <i>Etat de la dette du service</i>	16
5.3 <i>Amortissements</i>	16
5.4 <i>Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales</i>	16
5.5 <i>Programme pluriannuel de travaux</i>	16
6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 17	
6.1 <i>Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité</i>	17
6.2 <i>Taux d'impayés</i>	17
6.3 <i>Opérations de coopération décentralisée</i>	17
7. ANNEXES	18

PREAMBULE

Ce rapport, établi sur la base des données du concessionnaire (exploitant du service d'assainissement collectif) et de la Collectivité, fait un état des lieux du fonctionnement du service et de ses données caractéristiques. Ce rapport réglementaire doit être présenté dans les différents conseils municipaux des communes membres et transmis aux services de l'Etat.

Ce rapport ne constitue pas une analyse exhaustive des données du service mais plutôt une compilation des données primordiales du service permettant de suivre son évolution et son niveau d'activité au cours du temps.

GLOSSAIRE

AC : Assainissement Collectif

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

ARS : Agence Régionale de la Santé

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

STEP : Station d'Épuration

EH : Equivalent Habitant (paramètre de dimensionnement des ouvrages d'assainissement)

ERU : Eaux Résiduaire Urbaines (Directive Européenne)

Paramètres Assainissement :

- *MES : Matières En Suspension*
- *DBO5 : Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours*
- *DCO : Demande Chimique en Oxygène*
- *NGL : Azote Global*
- *NK : Azote Kedjah*
- *Pt : Phosphore*

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

IP : Indicateur de Performance (SISPEA – Observatoire de l'eau)

RAD : Rapport Annuel du Délégué

1. Chiffres clés



1

Commune



883

Abonnés



1572

Habitants desservis



Régie

Mode de gestion
du service



-

Date de
début du contrat

-

Date de
fin du contrat



1

Ouvrage
d'épuration



2 100 EH

Capacité de
dépollution



3

Postes de
relèvement



14,5 km

Réseau



62

Indice connaissance
gestion patrimoniale



73 847 m³

Volume traité estimé



61 483 m³

Assiette de la redevance
des abonnés



16.55 tonnes

Boues produites



280,20 € TTC

pour 120 m³

2. Caractérisation technique du service

2.1 Intervenants

Commune de Thiberville

✉ 14 Rue de Lisieux

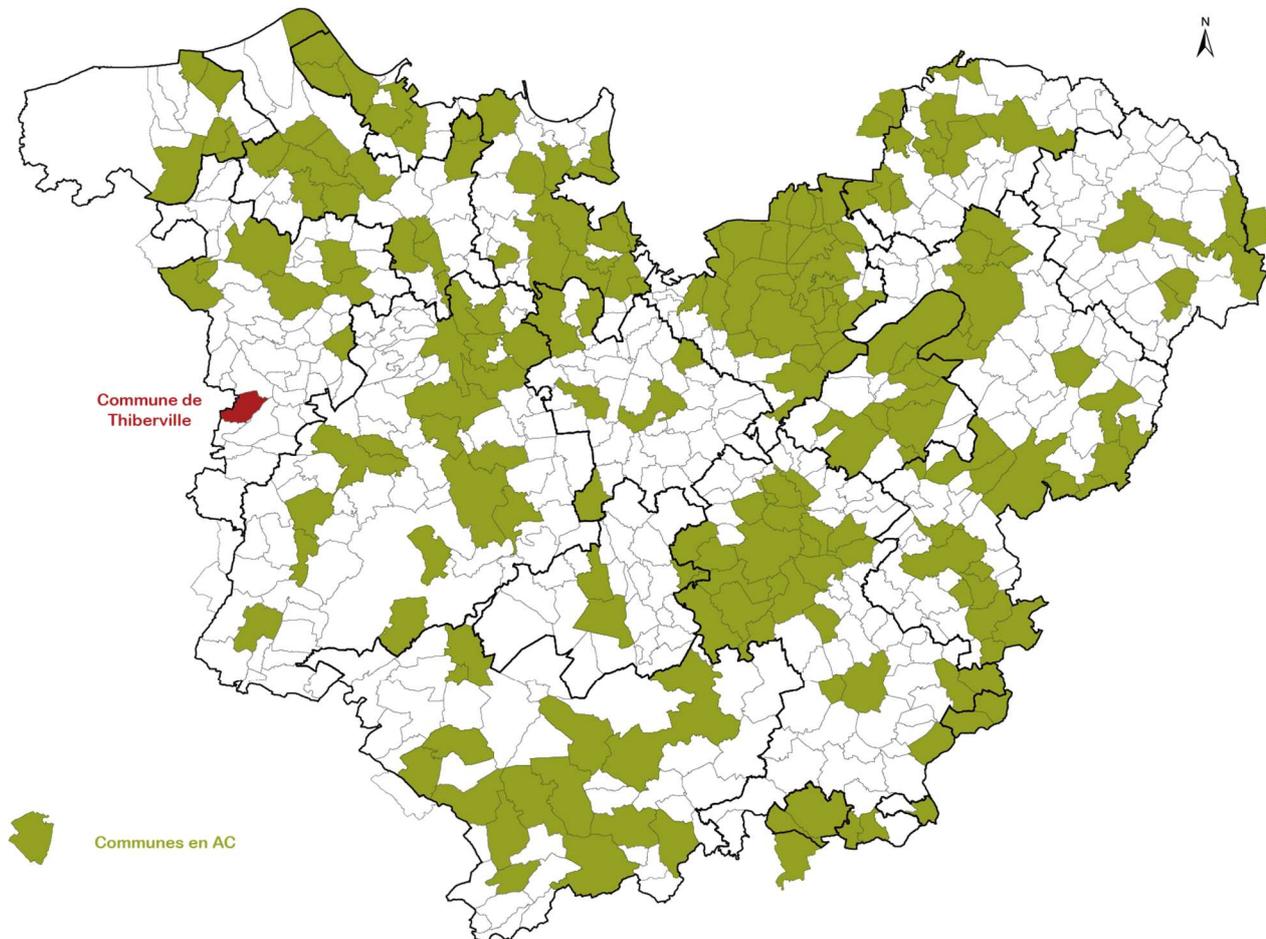
27 230 THIBERVILLE

☎ : 02 32 46 80 39

2.2 Territoire desservi

Le service d'assainissement collectif de la commune de Thiberville exerce la compétence Assainissement Collectif sur son territoire communal, situé à l'extrême Ouest du département de l'Eure (27).

Communes desservies par un réseau d'assainissement collectif sur le territoire du département de l'Eure (27)



2.3 Mode de gestion du service

Le service d'assainissement collectif est exploité en régie publique.

2.4 Estimation de la population desservie par le réseau de collecte

Cette estimation prend en compte le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

L'estimation de population desservie est la suivante :

Commune	Nombre habitants desservis 2019	Nombre habitants desservis 2020	Nombre habitants desservis 2021	Nombre habitants desservis 2022
Thiberville	1 641	1 641	1 565	1 572

L'estimation du nombre d'habitants desservis en 2022 est de 1 572.

2.5 Nombre d'abonnements

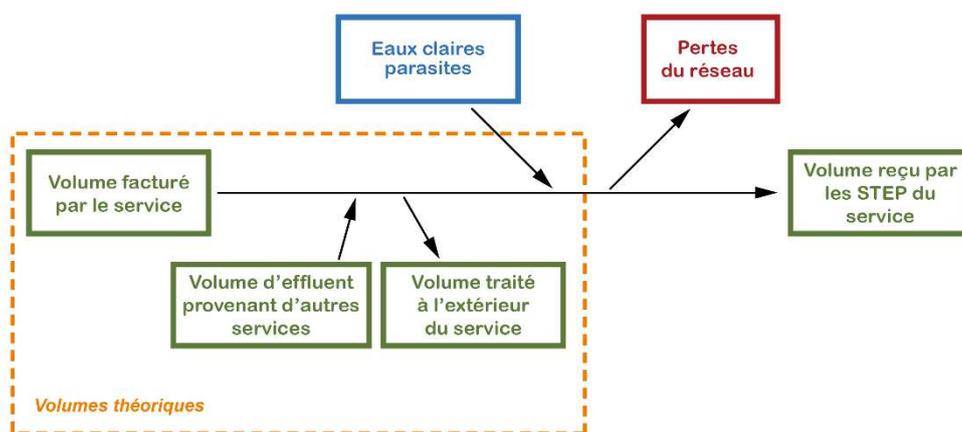
Commune	Nombre d'abonnés 2019	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés 2021	Nombre d'abonnés 2022
Thiberville	918	876	862	883

Le nombre d'abonnés en 2022 était de 883.

2.6 Volumes facturés

	2019	2020	2021	2022
Total volumes facturés (m ³)	60 160	60 160	61 489	61 483
Volumes traités (m ³)	60 160	89 266	91 621	73 847

En 2022, 61 483 m³ d'eau usées ont été facturés aux abonnés.



Le volume traité sur la STEP de Thiberville provient des données de mesure des débits en entrée via un débitmètre. Cette mesure est celle à retenir pour déterminer les volumes annuels traités.

2.7 Caractéristiques du réseau de collecte

	2020	2021	2022
Longueur totale du réseau (ml)	12 518	14 524	14 524
<i>Dont linéaire de réseau gravitaire (ml)</i>	12 408	14 408	14 408
<i>Dont linéaire de réseau de refoulement (ml)</i>	110	116	116
Nombre de refoulements	3	3	3
Nombre de branchements	876	862 (*)	883
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	nr	nr	nr
Nombre de déversoirs d'orage	1	1	1

nr = non renseigné

(*) = renseigné 880 dans le RPQS 2021

Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées est de 14,5 kilomètres (hors branchements).

3 postes de refoulement sont situés sur le réseau d'assainissement de Thiberville :

Postes de refoulement
Poste de refoulement Ancienne station
Poste de refoulement Les Erables
Poste de relèvement STEP

Commune de Thiberville

Le système d'assainissement



2.8 Ouvrage d'épuration des eaux usées

Le service gère un unique ouvrage d'épuration, la station d'épuration, capable de traiter la pollution de **2 100 Equivalents-Habitants**. Cette station de type boues activées à faible charge, mise en service en 2006, est située sur le territoire communal.

Traitement des effluents :

Descriptif des stations d'épuration	Type de traitement	Année de l'arrêté d'autorisation de déversement	Date de mise en eau	Capacité nominale (EH)
Thiberville	Boues activées	10/04/2006	31/12/2007	2 100 EH

- **File eau** : • Dégrilleur • Bassin tampon • Dégraisseur / dessableur • Bassin d'aération • Déphosphatation physico-chimique • Dégazeur • Clarificateur
- **File boues** : • Silo concentrateur • Table d'égouttage • Silo de stockage

Capacités nominales d'épuration :

- Débit : 331 m³/j et 42 m³/h (331 m³/j et 42 m³/h par temps de pluie)
- DBO₅ : 126 kg/j (135,3 kg/j par temps de pluie)

Prescriptions de rejet :

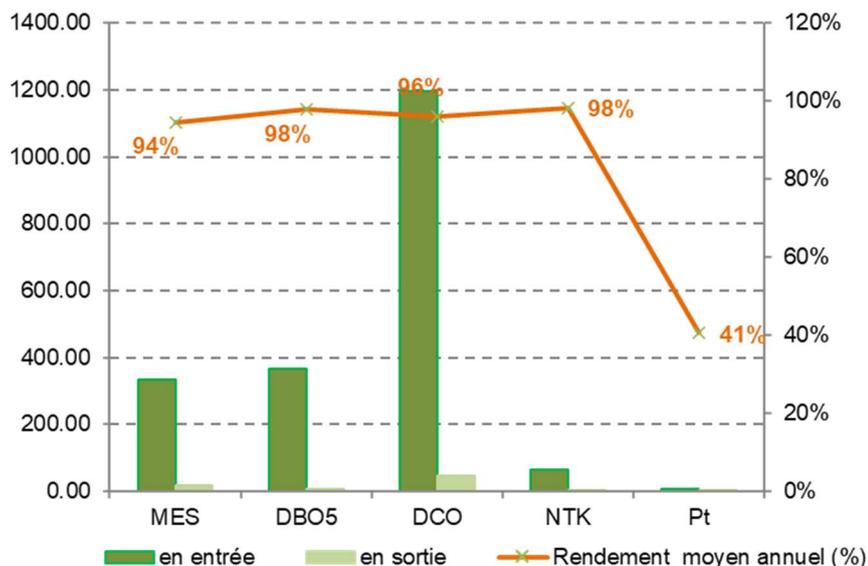
Le rejet de la station s'effectue en rivière, dans la Paquine.

Prescriptions de rejet	MES	DBO5	DCO	NGL	NTK	Pt
Charge moyenne annuelle (mg/l) entrée	332.17	366.50	1195.83	66.74	65.10	6.91
Charge moyenne annuelle (mg/l) sortie	18.42	7.33	46.53	13.70	1.17	4.11
Rendement minimum	94%	98%	96%	79%	98%	41%
Valeur limite de concentration (mg/l)	85	50	50			

Source Rapport d'analyse Mairie de Thiberville 2022 - Labéo Eure

Rendement épuratoire de la station :

Sur la base des analyses faites dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire, les rendements épuratoires de la station en 2022 étaient les suivants :



Les rendements épuratoires de la STEP de Thiberville sont bons sur l'ensemble des paramètres, d'après l'autosurveillance réglementaire réalisée en 2022.

Quantités de boues produites :

Au total, 16.55 tonnes de matières sèches, ont été produites en 2022 :

Evacuation des boues	2020	2021	2022
Tonnes de matière sèche	14,1	11.35 (*)	16.55

16.55 tonnes de matière sèche ont été produites et 10.1 tonnes évacuées en 2022 vers la STEP de Bernay pour une hygiénisation. 33.25 tonnes de matières sèches (133

tonnes brutes) en sont revenues pour être épandues sur le plan d'épandage de Thiberville.

(*) Dans le RPQS 2021, il avait été renseigné 35 tMS. Après vérification, il s'avère qu'il y avait eu 11.35 tMS produite et 15.28 tMS évacuées et envoyées vers la STEP de Bernay. 35 tMS ont été rapportées de Bernay pour être envoyées à l'épandage sur Thiberville.

Quelques définitions :

Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO₅ et DCO.

DBO₅ (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.

DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.

MES : Matières En Suspension

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes...

Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel.

L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux usées : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.

NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes (NTK+nitrates+nitrites).

3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la **part collectivité**. Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022, le montant a été augmenté de 4,88% pour la part proportionnelle. Depuis cette délibération, le prix est resté stable.

La dernière délibération relative à la fixation de ce tarif date du **27/05/2022 et maintien les tarifs**.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la **TVA**.

Le tableau suivant présente l'évolution des tarifs de l'assainissement collectif entre 2022 et 2023 :

	Rémunération du service	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	2,15	2,15	0%
Taxes et redevances				
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Consommation	0,185	0,185	0%
	TVA	so	so	-

so = sans objet

Redevance de modernisation des réseaux de collecte :

Cette redevance, calculée chaque année par l'Agence de l'Eau pour chaque commune, lui est reversée afin de permettre les investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration de la dépollution des eaux usées. Depuis le 1^{er} janvier 2008, elle concerne toutes les collectivités équipées d'un réseau collectif.

Au 1^{er} janvier 2023, la redevance de modernisation des réseaux de collecte est de 0,185 €/m³, soit une aucune modification par rapport à l'année précédente.

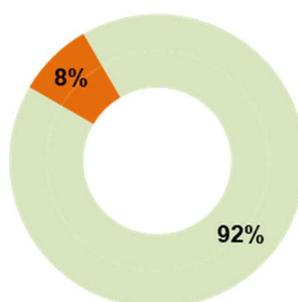
Pour plus de détail, se reporter au site de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (www.eau-seine-normandie.fr)

3.2 Facture d'assainissement collectif type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage pour une **consommation de référence (120 m³)** sont exposées ci-après selon :

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Part de la collectivité	258,00	258,00	+0%
Redevances	22,20 €	22,20 €	-
Taxes	-	-	-
Montant total	280,20	280,20	+0%

Service Public de l'Assainissement collectif



■ Part de la collectivité ■ Redevances

Au 1^{er} janvier 2023, pour un usager consommant 120 m³, le prix théorique du m³ s'élève à 2,34 € TTC (+0% par rapport au 1^{er} janvier 2022).

3.3 Recettes du service

Les recettes du service d'assainissement collectif sur l'année 2022 sont les suivantes.

Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Exploitation	201 973,91 €	143 299.10 €	70.95%
Redevance assainissement collectif	133 278,70 €	132 190.10 €	-0.82%
Subvention d'exploitation	57 135,21 €	7 679.00 €	-86.56%
Participation assainissement collectif	8 000,00 €	-	-100.00%
Autres prestations de services	3 560,00 €	3 430.00 €	-3.65%
Investissement	1 797,00 €	8 312.11 €	362.55%
Subvention d'équipements	0,00 €	700.00 €	-
Dotations, fonds divers et réserves	1 797,00 €	7 612.11 €	323.60%
TOTAL	203 770,91 €	151 611.21 €	-25.60%

Source : Comptes administratifs de la Commune de Thiberville (budget assainissement)

4. Indicateurs de performance

4.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Nombre d'abonnés desservis : **883 abonnés**.

Pour consolider ce taux, le rapport entre la population estimée desservie et la population totale (*INSEE pop légales 2020*) a été calculé : 87.2 % de la population de la commune de Thiberville est raccordé au réseau d'assainissement collectif (estimation).

Le taux de desserte peut donc être estimé à 87.2%.

	2022
Population desservie (A)	1 572
Population sur la zone relevant de l'AC (B)	nr
Population totale (B') - INSEE pop légales 2020	1 803
Rapport A/B' (estimation)	87.2%

4.2 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux de collecte des eaux usées

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il **modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux** en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette **disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice**.

1 ^{er} échelon de connaissance : Détail des 15 premiers points à obtenir			
+15 points	0	Absence de plan de réseau de collecte et de transport ou plan très incomplet	
	10	Existence de plan des réseaux de collecte mentionnant la localisation des ouvrages annexes et s'y ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux	✓
	5	Définition d'une procédure de mise à jour annuelle afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, renouvellement)	✓

Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service ne puisse bénéficier des points supplémentaires suivants

2 ^{ème} échelon de connaissance : Détail des 30 points à obtenir			
+15 points	10	Existence d'un inventaire de réseau du linéaire réseau avec mention du linéaire et catégories des ouvrages et sur 50 % linéaires des informations sur diamètres, matériaux des canalisations de transport - distribution	✓
	+ 1 point	Par 10 % du linéaire renseigné (diamètre et matériaux) après les 50 % (le 5 ^{ème} point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	+5 points
+15 points	10	L'inventaire du réseau mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux (au moins 50% du linéaire)	✓
	+ 1 point	Par 10 % du linéaire renseigné (date ou période de pose) après les 50 % (le 5 ^{ème} point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	+2 points

Si au moins 40 points sur les 45 précédents sont obtenus :

3 ^{ème} échelon de connaissance : Détail des 75 points à obtenir pour compléter l'objectif de connaissance patrimoniale			
+75 points	10	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, au moins 50% du linéaire total des réseaux étant renseignée.	
	+ 1 point	Par 10 % du linéaire renseigné (altimétrie des canalisations) après les 50 % (le 5 ^{ème} point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	
	10	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)	✓
	10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	✓
	10	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	
	10	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...);	
	10	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	
	10	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 62 /120.

4.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Barème	Valeur	Type d'informations
A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)		
+ 20	20	Identification sur plan et visite de terrain pour la localiser les points de rejets potentiels au milieu récepteur (réseaux EU non raccordés, déversoirs d'orage, trop-plein de postes de refoulement)
+ 10		Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet
+ 20		Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu naturel pour identifier le moment et l'importance du déversement
+ 30	30	Réalisation de mesure de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
+ 10	10	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
+ 10	10	Connaissance de la qualité du milieu récepteur et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)		
+ 10	-	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)		
+ 10	-	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets principaux des déversoirs d'orage

L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel est de 70/120.

4.4 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

A partir de l'exercice 2022, conformément aux prescriptions de la DDTM l'indicateur P203.3 n'est plus à renseigner. Pour rappel, cet indicateur était auparavant produit par les services de la DDTM.

Cet indicateur (P203.3) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indicateur de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies est du ressort de la Police de l'Eau.

Sur la base des fiches ROSEAU établies et transmises par les services de la DDTM – Bureau de la Police de l'Eau, l'état de la conformité de la collecte des effluents (P203.3) est rappelé.

P203.3 – Conformité de la collecte des effluents	2021	2022
STEP de Thiberville	Non diffusé pour le moment	Non diffusé pour le moment

4.5 Conformité de la dépollution

A partir de l'exercice 2022, conformément aux prescriptions de la DDTM les indicateurs P204.3 et P205.3 ne sont plus à renseigner obligatoirement. Pour rappel, ces indicateurs étaient auparavant produits par les services de la DDTM.

▪ **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) :**

Le taux de conformité des performances des équipements d'épuration correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejets spécifiés par arrêté préfectoral rapportés au nombre total de bilans « 24 heures » effectués (pour les usines de plus de 2 000 EH).

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO₅ arrivant sur le système de traitement.

La STEP de de Thiberville est concernée car elle dispose d'une capacité nominale supérieure à 2 000 EH.

	Nombre de bilans d'auto-surveillance réalisés en 2022	Nombre de bilans conformes en 2022	Charge DBO5 moyenne annuelle entrant (mg/l)	Taux de conformité du rejet
STEP de Thiberville	12	10	366.50	100%

Remarque : Le bilan du 05-06/10/2022 montre des valeurs en NTK et NGL supérieures à la norme de rejet alors que les débits en entrée de STEP ne dépassent pas le débit de référence (=conditions normales). Cependant, sur les 4 bilans annuels obligatoires, il est autorisé 1 bilan non conforme. Les rejets de la STEP sont donc considérés comme normaux.

Le bilan du 03-04/01/2022 montre des valeurs sur tous les paramètres supérieurs à la norme de rejet mais le débit en entrée de STEP dépasse le débit de référence. Ce bilan n'est donc pas à prendre en compte.

▪ **Conformité des équipements et des performances d'épuration au regard de prescriptions définies en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 pris en application de la Police de l'eau (P204.3) :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Sur la base des fiches ROSEAU établies et transmises par les services de la DDTM – Bureau de la Police de l'Eau, l'état de la conformité des équipements et des performances d'épuration (P204.3) est rappelé.

P204.3 – Conformité des équipements et performances	2021	2022
STEP de Thiberville	Non diffusé pour le moment	Non diffusé pour le moment

▪ **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3) :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU.

Ces indicateurs sont à établir par la Police de l'Eau qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Sur la base des fiches ROSEAU établies et transmises par les services de la DDTM – Bureau de la Police de l'Eau, l'état de la conformité de la performance des ouvrages (P205.3) est rappelé.

P205.3 – Conformité de la performance des ouvrages	2021	2022
STEP de Thiberville	Non diffusé pour le moment	Non diffusé pour le moment

▪ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation :**

Une filière est dite conforme si la filière de traitement déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

La gestion des filières boues des stations d'épuration a été fortement impactée par la crise sanitaire provoquée par le COVID-19.

En effet, afin de limiter le risque de propagation du COVID-19 via la valorisation agricole des boues d'épuration urbaines, le législateur a fixé des principes contraignants d'hygiénisation des boues produites à compter du 24 mars 2020 avant épandage (arrêté du 30 avril 2020). A partir de cette date, la Collectivité a dû adapter les filières de traitement et d'évacuation de leurs boues en conséquence.

Le maître d'ouvrage a retenu la solution suivante : envoi des boues de la STEP de Thiberville vers la STEP de Bernay disposant d'un dispositif d'hygiénisation des boues. Une convention a donc été passée pour l'année 2022 avec la communauté de communes IBTN. **Un suivi de la fertilisation a donc eu lieu pour les épandages 2022.** Au total, 10.1 tonnes de matières sèches ont été transférées à la STEP de Bernay pour traitement. Il faut se référer aux analyses microbiologiques 2022 de la STEP Bernay.

Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 % pour la station d'épuration de Thiberville.

4.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	0	0	0	0	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Avec Ln le linéaire de réseau remplacé pour l'année 2022, il se calcule de la façon suivante pour la période 2018-2022 :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable} = \frac{(L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) / 5}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0 %.

5. Financement des investissements

5.1 Etudes et travaux engagés au cours de l'exercice

La collectivité a engagé les travaux suivants au cours de l'exercice 2022 :

- Fiabilisation de la mesure du débit par le canal venturi du point A2 de la station.

Il reste néanmoins en cours d'élaboration :

- Finalisation du zonage d'assainissement de la commune avec IRH ;
- Finalisation des contrôles de branchements avec IC-EAU (587 contrôles réalisés sur l'ensemble de la campagne);

5.2 Etat de la dette du service

Les données suivantes prennent en compte l'état de la dette du service assainissement (donnés issues des comptes administratifs de la Ville de Thiberville (budget assainissement).

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	77 874,91 €	54 001.69 €
Montant remboursé durant l'exercice	26 640,87 €	24 380.86 €
<i>Dont en capital</i>	<i>25 946,67 €</i>	<i>23 873.22 €</i>
<i>Dont en intérêts</i>	<i>694,20 €</i>	<i>507.64 €</i>
Dépenses réelles d'exploitation	155 684,31 €	161 130.55 €
Recettes réelles d'exploitation	246 938,38 €	181 030.34 €
Epargne brute annuelle	91 254,07 €	19 921.71 €
Durée d'extinction de la dette (année)	0,85	2.71

La durée théorique d'extinction de la dette est de 2.71 ans.

5.3 Amortissements

Durant l'exercice 2021, la collectivité a réalisé un amortissement de **60 632 €** des biens du service assainissement collectif.

5.4 Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales

- Sans objet

5.5 Programme pluriannuel de travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux n'est défini.

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le montant total des abandons de créances en 2022 s'élève à **253.10 €**.

6.2 Taux d'impayés

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année 2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

	2020	2021	2022
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	4 036,20 €	16 290,92 €	10 170.32 €
Montant facturé N - 1 en € TTC	132 824 €	145 302,73 € (*)	143 568.49 €
Taux d'impayés	3,04%	11,21%	7,08%

(*) valeur arrondie dans le RPQS 2021 à 145 302.70 €

6.3 Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

7. Annexes

NOTE D'INFORMATION 2022 DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



Édition mars 2023
 CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 439 euros TTC par m³.
Source : Agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA www.services.eaufrance.fr/bco/SGPA_wdtae.mpl

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose notamment au président dutablissement public de coopération intercommunale hôte/géant de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent le début de l'exercice concerné. Le maire ou le président dutablissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/faq-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE / 1
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

PLAN BAINNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

VOS INTERLOCUTEURS

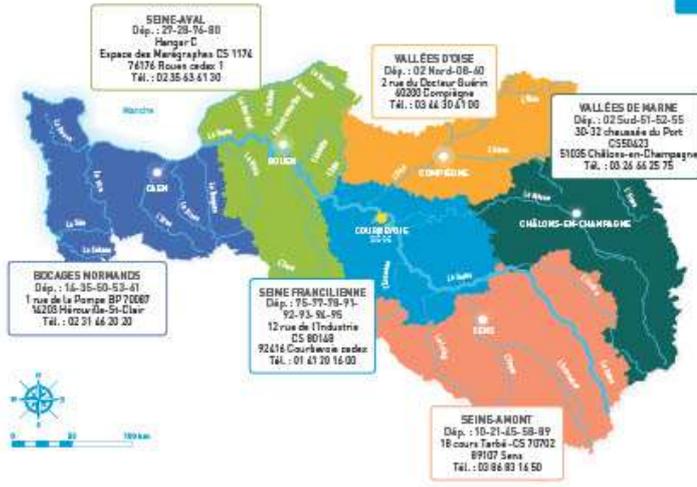
SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,
CS 80148
92416 Courbevoie cedex
Tél. : 01 41 20 16 00

seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.



Rédaction : A.E.B.J.O.C. - mai 2023 - l'imprimé vert sur papier FSC®
 Crédits photos : l'agence de l'eau - istockphoto, Champson & Jarrin-Louis Abbot



Retrouvez la campagne de communication
www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts → bit.ly/Podcasts-Eau

